

# Les questions les plus fréquemment posées

## **Comment puis-je savoir quels sont les critères d'admission pour les Lycées à Admission Spéciale ou pour les Lycées Généraux ?**

Les critères pour les Lycées à Admission Spéciale et à Admission à l'Echelle de la Ville peuvent être trouvés dans l'Annuaire des Lycées. Vous pouvez obtenir cet annuaire en allant en ligne au *Office of Student Enrollment & Placement* (<http://webgui.phila.k12.pa.us/offices/s/student-placement>) et cliquez sur *Forms* (Formulaires). Vous pouvez également demander à votre conseiller scolaire.

## **Où pourrais-je trouver la liste des lycées qui ont des programmes pour AS, ES, LSS? (Education Spéciale seulement).**

Demander la liste des lycées ayant des programmes (AS, ES, LSS, etc.) irait contre le Décret de consentement de *LeGare*. TOUTES nos écoles, soit aident les élèves handicapés OU ont un programme pour les élèves handicapés.

## **Comment pourrais-je aider mon enfant avec sa demande?**

Les parents doivent: 1) Prendre leurs enfants à la *High School Expo* (Foire des Lycées); 2) Choisir les lycées en fonction des capacités et des intérêts de leurs enfants; 3) Obtenir des lettres de recommandation en dehors de leur école; 4) Travailler avec les enfants sur les essais; 5) Soumettre au conseiller pédagogique LE DOSSIER COMPLET de la demande; 6) Travailler avec un conseiller pédagogique sur la planification des entrevues ou des auditions, 7) Emmener, à temps, leurs enfants aux entretiens et auditions.

## **Comment demander des dérogations pour certains critères d'admission?**

Des dérogations pour certains critères d'admission peuvent être données si il y a des preuves documentées d'une circonstance atténuante (ex: absence due à une hospitalisation).

## **Comment vais-je savoir si mon enfant a été admis dans un lycée à Admission à l'Echelle de la Ville, à Admission Spéciale ou à un Programme CTE?**

Des lettres de décision, avec acceptation ou non, seront envoyées à votre domicile. Les raisons derrière les décisions de refus seront aussi incluses dans les lettres.

## **Qu'est-ce un Examen Impartial? Comment vais-je savoir si mon enfant est admissible pour un Examen Impartial?**

Un Examen Impartial est un examen final pour les élèves de l'IEP, des Plans 504 et pour les ELLs qui ont postulé à des programmes CTE, aux Lycées à Admission Spéciale, à Admission à l'Echelle de la Ville, mais n'y ont pas été admis. L'Examen Impartial ne s'applique pas aux lycées généraux, (à moins que l'élève n'ait postulé à un programme CTE dans un lycée général), aux écoles *Charter*, et aux écoles en dehors du District. Les élèves éligibles recevront une lettre avec des instructions sur le processus d'Examen Impartial.